

# Avorter est un droit !

## Mobilisons-nous toutes et tous pour le défendre Manifestation nationale le 6 novembre 2010

Le droit à l'avortement est une **liberté fondamentale pour les femmes**. La liberté de disposer de son corps permet de faire ses propres choix de vie ; c'est un pas vers l'autonomie, **c'est permettre aux femmes d'exister autrement qu'en tant que mères**.

De 1975 à 2001, le droit à disposer de son corps n'a fait que progresser, grâce aux luttes menées par les femmes :

- **1975 loi Veil** : les femmes obtiennent l'autorisation d'avorter.
- **1982** : les femmes obtiennent le remboursement de l'avortement.
- **2001 loi Aubry** : les femmes obtiennent l'allongement du délai de 10 à 12 semaines, la suppression de l'obligation de l'autorisation parentale pour les mineures, la suppression de l'entretien préalable obligatoire pour les majeures, et la possibilité de choisir la technique d'avortement.

On pouvait donc penser qu'en 2001 le droit à l'avortement était enfin acquis ! Mais 9 ans plus tard, rien n'est acquis !

### La loi de 2001 n'a jamais été appliquée dans son intégralité :

- Certains établissements n'accueillent pas les femmes jusqu'à 12 semaines de grossesse.
- D'autres multiplient les obstacles à la prise en charge des mineures.
- Les femmes sans couverture sociale peuvent être obligées de fournir un chèque de caution.
- Les délais d'attente pour un avortement peuvent dépasser 3 semaines.

L'obligation des établissements publics d'organiser la pratique des avortements n'est pas respectée. Aucune mesure contraignante ou incitative.

Les médecins pratiquant les avortements ne sont pas, dans la plupart des cas, remplacés quand ils partent ou prennent leur retraite pouvant restreindre ou arrêter la pratique de l'avortement.

### La loi Bachelot restructure la santé publique avec pour seul objectif, la rentabilité économique :

- Les établissements de santé sont regroupés, avec pour conséquence la fermeture d'hôpitaux de proximité, la fermeture de maternités, ou encore la fermeture de centres d'interruption volontaire de grossesse (IVG).
- La tarification à l'activité, nouvelle méthode de financement des hôpitaux, incite les établissements à limiter ou à arrêter les actes chirurgicaux estimés non rentables, notamment la pratique des IVG.
- A chaque fermeture d'hôpital ou de services, les restructurations sont organisées avec perte de personnels soignants, concentration des activités, « travail à la chaîne ».

**Cette politique est un recul considérable pour le droit des femmes à disposer de leur corps. C'est inacceptable.**

**Non à la fermeture de centres pratiquant les IVG !  
Non au démantèlement de l'hôpital public !  
Non à la marchandisation de la santé !**

Départ de Lyon : inscription auprès du MFPP 0437472132.  
20 euros ou 30 euros et plus prix de soutien

Le gouvernement, avec la loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire), **accélère la casse du service public de santé, de notre santé**. Ces changements dans l'organisation du système de santé en France remettent en cause le compromis de 1945, **fondé sur le principe de solidarité, pour lui substituer celui de la rentabilité du secteur privé**.

Des postes de personnel-le-s médicaux et para-médicaux sont supprimés, des établissements de santé et des activités regroupés, cela dans le mépris total des professionnel-le-s de santé et des usager-e-s.

La suppression des CIVG autonomes et des unités fonctionnelles d'IVG avec du personnel et des locaux dédiés, conduit à noyer cette pratique dans les services de gynéco-obstétrique **dont l'IVG est parfois la dernière des préoccupations, faute d'équipes engagées et motivées**.

**A Lyon** : Dès l'annonce de la fermeture du CIVG de l'Hôtel Dieu, Le Collectif de Maintien du Centre d'Orthogénie et le Collectif de défense de l'IVG à Lyon se sont mis en place. Ils ont lutté en convergence contre sa suppression, pour son transfert vers un hôpital de l'agglomération avec un fonctionnement autonome et un nombre de lits identiques. La fermeture complète de l'Hôtel Dieu représente la perte d'un hôpital public de proximité, qui avait une histoire ancienne et une place importante à Lyon.

En octobre 2009, la direction des HCL a annoncé le transfert du centre de l'Hôtel-Dieu vers l'hôpital Edouard Herriot, comme le revendiquait le collectif. **La lutte collective peut donc faire fléchir les décideurs mais malgré notre victoire, nous devons rester vigilant-e-s**.

L'urgence sociale est à la réduction des inégalités de territoire dans l'accès à l'éducation à la sexualité, à la contraception, et à l'avortement ; à la lutte contre les restructurations hospitalières. **Notre santé n'est pas une marchandise !** Nous exigeons des moyens significatifs et réels pour répondre aux dysfonctionnements, inégalités et abus constatés.

## Oui au droit à l'avortement !

### Où je veux

- Ouverture et réouverture des structures de proximité.
- Soutien et maintien de tous les centres d'interruption de grossesse.
- Des centres de qualité, avec un accueil et une prise en charge par un personnel dédié et motivé.

### Quand je veux

- Possibilité d'obtenir un rendez-vous dans les 5 jours.
- Les retards de prise en charge ne doivent pas renvoyer les femmes hors des délais légaux.

### Comme je veux !

- Choix entre l'avortement chirurgical sous anesthésie locale ou générale et l'avortement médicamenteux.

## Oui à l'accès à la santé pour tou-te-s !

**Enterrement de l'Hôtel de Dieu  
Défense de l'avortement et de l'hôpital public  
Manifestation le 1er octobre à 18h30  
Départ Place Bellecour**

Premiers signataires : MFPP, Femmes Solidaires, CABIRIA, CGA, NPA,